

Réunion d'information et d'échange avec le public dans le cadre de l'enquête publique, relative à la demande d'autorisation déposée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), par la SAS Carrières Monneron, pour la poursuite de l'exploitation de la carrière « La Montagne du Lac » et ses installations annexes, avec extension de périmètre, sur la commune de Vèze.

### AVIS d'INFORMATION DU PUBLIC

En application de l'article L123-13-II-dernier alinéa du code de l'environnement, Monsieur Alain MOULHADE, commissaire-enquêteur, organise une réunion d'information et d'échange avec le public, en présence du porteur de projet, le :

**MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019,  
à 9 Heures  
à la Salle Polyvalente de VEZE**

dans le cadre de l'enquête publique ouverte dans cette commune, du mercredi 4 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019 inclus, sur la demande d'autorisation déposée au titre des ICPE, par la SAS Carrières Monneron, ayant son siège social à « Laval » 15170 Neussargues-en-Pinatelle, pour la poursuite de l'exploitation de la carrière « La Montagne du Lac » et ses installations annexes, avec extension de périmètre.

L'ordre du jour de cette réunion portera sur :

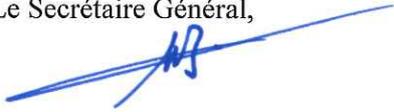
- La présentation du commissaire-enquêteur et son rôle,
- La présentation des intervenants et leurs fonctions,
- Le rappel de la procédure d'enquête,
- L'objectif de la réunion,
- Les conditions d'intervention du public,
- La présentation du projet par le pétitionnaire,
- Temps d'échanges.

Cette réunion sera suivie d'une visite sur le site de la carrière existante.

Toute personne intéressée est invitée à y participer.

Le présent avis d'information sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Cantal sous le lien dédié à l'enquête : <http://www.cantal.gouv.fr/sas-carrieres-monneron-demande-poursuite-a6049.html> et affiché dans les mairies de VEZE, MOLEDES, PEYRUSSE, ALLANCHE, PRADIERS.

Fait à AURILLAC, le 09 SEP. 2019  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général,



Charbel ABOUD